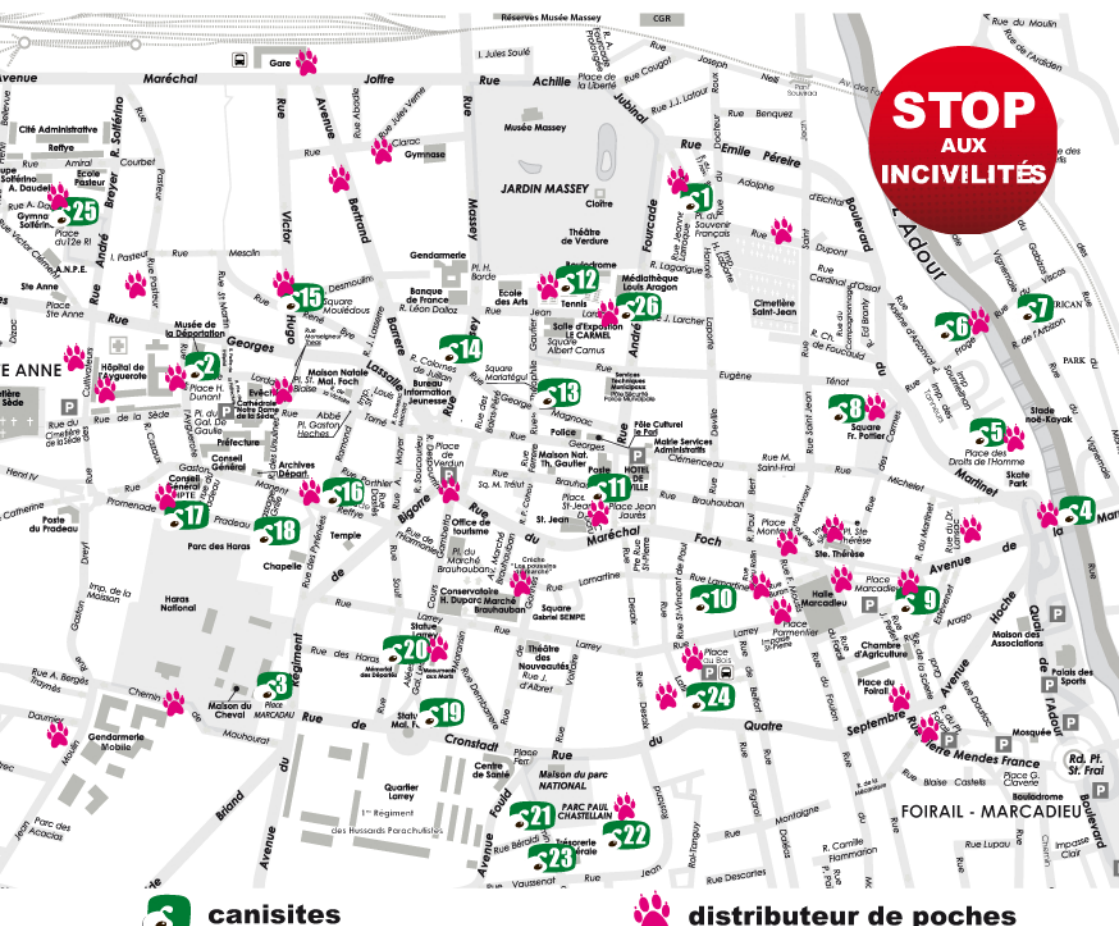


JE SUIS RESPONSABLE DE MON CHIEN, JE RAMASSE.

Laisser les déjections de son animal de compagnie sur la chaussée est passible d'une amende forfaitaire de 68 €.

Afin de faciliter la démarche de ramassage de la part des propriétaires canins, la Municipalité met à disposition gratuitement sur toute la ville :

- **33 canisites** nettoyés trois fois par semaine
- **61 distributeurs de poches** réapprovisionnés régulièrement



 **canisites**

 **distributeur de poches**

CANISITES :

- 1- Pl. du Souvenir Français
- 2- Dunant
- 3- Marcadieu
- 4- Berges basses Pont Marne
- 5- Pl. des droits de l'Homme

6- Rue Anselme Frogé

- 7- Vignemale
- 8- Square du Général Pottier
- 9- Quai Estevenenet
- 10- Rue Lamartine
- 11- Pl. Jean Jaurès

12- Parc Berrens

- 13- Square Mariatéguy
- 14- Rue Georges Magnoac
- 15- Square Moulédous
- 16- Rue Porthier
- 17 & 18- Promenade Pradeau

19 & 20- Allées Leclerc

- 21, 22 & 23- Parc P. Chastellain
- 24- Pl. au Bois
- 25- Pl. du 12^e R.I.
- 26- Parking Fourcade

HORS PLAN

- CANISITES : Parc Les Bois Blanc (Nord et Sud) - Pl. Chardin - Pl. de la Courte Boule - Parc de l'Echez - Berges basses Pont Saint Frai
- DISTRIBUTEURS : Pl. du Roussillon - Pl. Saint Antoine - Pl. de la Providence - Pl. Marcel Biard - Rue Ronsard - Corps Franc Pommiers (vétérinaire) Cimetière Sède Sud - Pl. de la Courte Boule - Pl. Renoir - Pl. Guertain - Impasse Bizet - Parc de l'Echez - rue Merson - Rd Pt Alstom Square Brigrérions - Parc Bel-Air - Ferme Fould - Pl. Anatole France - Cité Orly - Chemin de Lalette - Av. Aristide Briand

Pour toutes informations complémentaires,
contactez le service Paysages Espace Public de la Mairie de Tarbes au 05 62 53 31 33.